

[Texte]

Mr. Davies: Certainly. I see it in every instance. We see it in the urban environment and we see it as well with the problems we are having with weapons in rural areas. The concerns expressed by police officers in this country, by a variety of individuals who are concerned about firearms, and the research from the Canadian Centre for Justice Statistics map out very clearly a linear progression from 1978.

Keep in mind, though, that the motivation for the bill in 1978 was that we were in the throes of a debate between the abolitionists and the retentionists. The peace and security legislation at that time was on the table, and the government, as part of its package, introduced the amendments. I am not faulting them for that. I think the legislation was actually very thorough at the time, but there are some gaps in it.

So I am prepared to say that Bill C-80, while it does not meet everybody's state of happiness, at least is a step in the right direction and one with which I am prepared to work with the government and with various individuals, including gun owners, to make a safer society in Canada.

The Chairman: Madam Venne.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, the normal procedure in committees I have been in is it goes Liberal, then NDP, then Conservative.

The Chairman: At our last meeting, when asked what procedure I planned to follow, I indicated that when the minister was here we would go from the Liberals to the NDP to the Conservatives, and then back and forth, but that when others were here we would look at the committee all as one group and we would go back and forth. So I indicated then that I would go first to the Liberals, then to a Conservative, then to the NDP, then to a Conservative, going back and forth. That seemed to be accepted at the time, so that is what I was doing.

Mr. Waddell: I do not accept that. Does that mean that with the next witness you might start with me and then go to a Conservative and then go to a Liberal?

The Chairman: Yes. What would happen is that with the membership on our committee, over an hour-and-a-half period we would all get roughly the same time.

Mr. Waddell: That is not the question I asked. I asked if you would mix that up.

The Chairman: Yes, we could mix that up.

Mr. Waddell: No, not whether we could mix it up. Are we going to mix it up?

The Chairman: We will make sure you always get a chance.

Mr. Waddell: No, Mr. Chairman, this is departing from the regular process. You are starting with a Liberal, then you are going to a Conservative. In most committees I have been on, in my 11 years here, we have always gone to the second

[Traduction]

M. Davies: Certainement. C'est ce que je constate dans tous les cas. Nous le voyons en milieu urbain et nous le voyons aussi avec les problèmes d'armes que nous avons dans les zones rurales. Les inquiétudes exprimées par les agents de police de notre pays, par diverses personnes, qui s'inquiètent des armes à feu, sont fondées puisque les études du Centre canadien de la statistique juridique indiquent une progression linéaire très nette depuis 1978.

Il faut cependant se rappeler que le projet de loi de 1978 était motivé par la situation; nous nous trouvions en effet en plein débat entre les tenants de l'abolition et les tenants du statu quo. Le texte de loi sur la paix et la sécurité était alors à l'étude, et le gouvernement a proposé dans ce cadre des amendements. Je ne lui en fais pas reproche. Je crois que le texte législatif était en fait très complet à l'époque, mais il comporte cependant des lacunes.

Je suis donc prêt à dire que le projet de loi C-80, s'il ne fait pas le bonheur de tout le monde, constitue au moins un pas dans la bonne direction et une tentative pour laquelle je suis prêt à travailler avec le gouvernement et avec divers particuliers, y compris les propriétaires d'armes à feu, pour faire de la société canadienne une société plus sûre.

Le président: Madame Venne.

M. Waddell: Monsieur le président, dans les comités dont j'ai été membre, on procède normalement de la façon suivante: la parole va aux libéraux, aux néo-démocrates et ensuite aux conservateurs.

Le président: Lors de notre dernière réunion, lorsqu'on m'a demandé quelle procédure j'entendais suivre, j'ai indiqué que lorsque le ministre serait parmi nous, la parole irait des libéraux aux néo-démocrates, et ensuite aux conservateurs et ainsi de suite en reprenant au début, mais lorsque nous aurions d'autres témoins, nous considérerions le comité comme un seul groupe et que nous ferions la navette entre les partis. J'ai dit à ce moment-là que nous commencerions par les libéraux, pour donner ensuite la parole à un conservateur, puis à un néo-démocrate, et à nouveau à un conservateur, pour faire des allers retours. Il m'a semblé que la chose avait été acceptée, et c'est donc ce que je faisais.

M. Waddell: Je ne l'accepte pas. Cela veut-il dire que pour le prochain témoin vous pourriez commencer par moi, passer ensuite à un conservateur et enfin à un libéral?

Le président: Oui. Étant donné l'effectif de notre comité, sur une période d'une heure et demie, nous aurions à peu près tous le même temps de parole.

M. Waddell: Ce n'est pas la question que j'ai posée. J'ai demandé si vous alliez inverser l'ordre.

Le président: Oui, nous pourrions l'inverser.

M. Waddell: Non, je n'ai pas demandé si nous pourrions inverser l'ordre. Mais allons-nous l'inverser?

Le président: Nous ferons en sorte que vous ayez toujours votre tour.

M. Waddell: Non, monsieur le président, cela ne correspond pas à la procédure habituelle. Vous commencez par un libéral pour passer ensuite à un conservateur. Dans la plupart des comités dont j'ai été membre, depuis 11 ans que